



CHARTRE DES BÉNÉVOLES

Plus de 300 collaborateur·x·rices et bénévoles font chaque année partie de l'organisation du festival. Une équipe précieuse qui contribue de manière significative à la réussite de chacune des éditions. Le NIFFF n'existerait pas sans l'engagement de tou·x·tes ses précieux·ses bénévoles. L'équipe se réjouit chaque année de voir de nouveaux visages et de travailler avec de nouveaux et nouvelles passionné·x·es. Votre dévouement et votre soutien nous sont inestimables, c'est pourquoi nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre investissement, votre soutien et votre collaboration.

Afin que cette collaboration se déroule de manière harmonieuse et efficace le NIFFF s'engage à vous :

- Remercier pour votre travail en offrant des contreparties correspondantes aux tâches effectuées (films, repas, boissons, t-shirt)
- Offrir un espace pour vous ressourcer durant vos temps de pause (la MIFFF)
- Accompagner lors de votre entrée en fonction dans votre secteur
- Offrir un cadre de travail agréable et veiller à votre bien-être durant le festival
- Respecter la loi sur la protection des mineurs
- Fournir une attestation de bénévolat (sur demande)
- Intervenir en cas de harcèlement, discrimination ou tout comportement qui pourrait vous mettre mal à l'aise ainsi que tout conflit qui pourrait survenir, notamment entre un·e responsable et vous-même



Nous vous demandons :

- D'effectuer votre travail de manière responsable, honnête et sérieuse
- De respecter les horaires et les consignes convenus avec votre/vos responsable/s
- De traiter votre environnement avec respect
- De porter les valeurs du festival tels que le respect, la bienveillance, l'inclusion, la tolérance et l'ouverture. Aucune conduite à caractère sexiste, homophobe, transphobe, raciste, et/ou toute autre discrimination ne sera acceptée
- De contribuer au développement d'un esprit d'équipe positif, rassembleur, solidaire et respectueux entre tou·x·tes les acteur·x·ices et spectateur·x·ices gravitant autour du site
- De respecter le silence dans les lieux de projection
- De vérifier les âges légaux (entrées aux films, alcool, cigarettes)
- De respecter la loi sur la consommation d'alcool et de produits stupéfiants
- De vous assurer d'être couvert·x·e par une assurance accident (LAA)

En cas de non-respect de l'un ou plusieurs des points de cette charte, le NIFFF se réserve le droit de mettre un terme à sa collaboration avec la personne bénévole avec effet immédiat et de refuser l'accès au festival selon la gravité de la faute. De plus, le NIFFF se réserve le droit de communiquer tout agissement frauduleux aux autorités compétentes s'il l'estime nécessaire.

Bienvenu·x·e et partageons ensemble des moments fantastiques ponctués de joies, de frissons et de franches rigolades !

